



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté du 26 septembre 2016 portant agrément de la société CHIMIREC VALRECOISE à Saint-Just-en-Chaussée pour le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Oise

LE PRÉFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, partie législative, notamment l'article L.125-1 relatif à l'information et à la participation des citoyens et les articles L.541-22 et L.541-38 relatifs aux déchets ;

Vu le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R.125-1 à R.125-4 relatifs au droit à l'information en matières de déchets, R.515-37 et R.515-38 relatifs aux installations d'élimination des déchets et R.543-3 à R.543-15 relatifs aux huiles usagées ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999, modifié par arrêtés ministériels des 23 septembre 2005 et 20 août 2010, relatif aux conditions de ramassage des huiles usagées ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 relatif aux conditions d'élimination des huiles usagées ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 22 février 2001, 15 mars 2006 et 8 juillet 2011 portant agrément de la société CHIMIREC VALRECOISE pour le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Oise ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément pour le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Oise transmis le 8 février 2016 par la société CHIMIREC VALRECOISE ;

Vu l'avis du 27 juin 2016 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu l'avis du 7 septembre 2016 de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;

Considérant qu'il convient, conformément aux instructions ministérielles, de poursuivre les efforts en matière de collecte des huiles usagées afin d'améliorer la situation dans le département ;

Considérant que la société CHIMIREC VALRECOISE répond à l'ensemble des dispositions prévues par la législation ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La société CHIMIREC VALRECOISE, dont le siège social est situé à Saint-Just-en-Chaussée, Z.I. Sud, 79 rue Auguste Bonamy, est agréée dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 modifié, afin d'assurer le ramassage des huiles usagées dans le département de l'Oise.

L'agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans jusqu'au 8 juillet 2021.

**Article 2** : Toute demande de renouvellement devra être adressée au préfet de l'Oise, au plus tard six mois avant la date d'expiration de la validité du présent agrément.

**Article 3 :** Le non-respect de l'une des quelconques obligations du ramasseur agréé, prévues au titre II de l'annexe de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999 modifié, peut entraîner la perte de l'agrément dans les conditions prévues à l'arrêté ministériel précité.

**Article 4 :** Cet agrément ne se substitue pas aux autorisations administratives dont les entreprises doivent être pourvues dans le cadre des réglementations existantes.

**Article 5 :** En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et mis en ligne sur le site internet des services de l'État de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Un avis au public sera inséré, par les soins de la direction départementale des Territoires, dans deux journaux de la presse locale ou régionale diffusés dans le département de l'Oise. Cette insertion sera faite aux frais du bénéficiaire de l'agrément.

**Article 7 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 26 septembre 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, likely 'Blaise Gourtay'.

Blaise GOURTAY

Destinataires :

Monsieur le Directeur  
Société CHIMIREC VALRECOISE  
Route Industrielle  
Z.I. Sud  
60130 Saint-Just-en-Chaussée

Monsieur le sous-préfet de Clermont

Monsieur le sous-préfet de Senlis

Monsieur le sous-préfet de Compiègne

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

Monsieur le directeur régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

